



## IMPACT KARATE CLUB IKC – Siège social

391 rue du Suveret  
Bat B les Arbousiers  
83600 FREJUS

### Président

Christophe GERARD : 06 88 32 22 28

### Professeurs

Christophe DESSAY : 06 87 43 32 19

# Fiche d'information - Saison 2022/2023

Vous trouverez ci-dessous tous les renseignements et compléments d'informations pour les inscriptions.

## COTISATIONS

TARIFS	FORFAIT ANNUEL / TRIMESTRE	MENSUEL
<b>Adhésion CLUB</b>	<i>Inclus dans le forfait</i>	<b>80€</b>
<b>BABY Karaté 3 à 6 ans</b>	<b>165€</b> /an ou <b>62€</b> / trimestre	<b>17€</b> / trimestre
<b>ENFANTS Karaté 7 ans et +</b>	<b>279€</b> /an ou <b>104€</b> / trimestre	<b>33€</b> / trimestre
<b>Passeport compétition</b>	<b>20€</b> (12€ moins de 12ans) uniquement si compétition	

Pour des raisons de fonctionnement du club, la totalité des cotisations doit être remise à l'inscription au début de la saison sportive. Le paiement s'effectue par chèque à l'ordre d'Impact Karaté Club. Vous trouverez ci-dessous le détail des cotisations ainsi que leur période d'encaissement:

Fréjus / Saint-Raphaël	Adhésion club	Forfait Annuel et 1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	Mensuel
<b>Période encaissement</b>	<b>SEPTEMBRE</b>	<b>OCTOBRE</b>	<b>JANVIER</b>	<b>AVRIL</b>	<b>Au début de chaque mois</b>

Nous vous informons que tout trimestre commencé est dû. Le forfait annuel est payable en 2 fois mais ne bénéficie d'aucun remboursement. Passeport si besoin en supplément et sur demande.

## PARRAINEZ VOS AMIS

Le parrainage permet aux licenciés de faire découvrir leur sport à leur entourage. Un remboursement de 30€ sera accordée en fin d'année pour le parrain et tout nouvel adhérent parrainé sur remise d'un coupon de parrainage et dans la limite de 6 parrainages par an.

*\*Offre soumise à condition, disponible auprès des professeurs ou sur [impactkarateclub.com](http://impactkarateclub.com)*

Parrainez un ami  
=  
**30€ de réduction \***

## Forfait tout compris IKC

Bénéficiez d'une **réduction** sur les cotisations pour un paiement à l'année. Forfait annuel tout compris incluant l'adhésion club. Passeport compétition en supplément. Offre non remboursable.

## PASSEPORT SPORTIF

Le passeport sportif n'est pas obligatoire pour suivre les cours de karaté cependant il le devient en cas de participation aux diverses compétitions organisées par la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées. Le montant du passeport est de 20€ pour les + de 12ans et 12€ pour les -12ans.

## CERTIFICAT MEDICAL

La Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées a mis à jour sa politique fédérale pour les saisons à venir en matière de certificat médical pour la nouvelle inscription en club et la prise de licence.

Plus d'information : [impackkarateclub.com](http://impackkarateclub.com) > Infos pratique > Document & Liens